



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 8 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absent : Monsieur LEPORTIER

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

**25-087 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE
POUR LA COLLECTE DE FONDS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire :

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien.

Afin de mener le projet de travaux de réparation sur l'église de Bernières-sur-Mer, la Fondation du patrimoine propose à la commune de signer une convention afin de trouver des financements nécessaires à la réalisation de ce projet en contrepartie d'un pourcentage de rémunération à hauteur de 6%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la Fondation du patrimoine pour permettre à cette dernière de collecter des fonds pour les travaux de rénovation de l'église de Bernières-sur-Mer en contrepartie d'une rémunération à 6%.

Vote : Pour : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

